

CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué pour le mardi 15 décembre 2009 à 20 heures 30 en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 10 décembre 2009.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2009.
- Dossier PLU, modification du POS.
- École : choix du contrôleur technique, dotation globale d'équipement 2.
- Audit énergétique de l'éclairage public.
- Modification budgétaire modificative : budget principal.
- Comptes-rendus des commissions
- Comptes-rendus des EPCI
- Questions diverses

PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 15 DECEMBRE 2009

A 20 HEURES 30

L'an deux mil neuf, le 15 décembre à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Boullenger, Maire.

Étaient présents :

Mme Dutertre, 1^{ère} adjointe, M. Lehagre 2^{ème} adjoint, M. Motard 3^{ème} adjoint, Mme Bouin 4^{ème} adjointe.

M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, Mme Cheruau, M. Galopin, M. Biard, Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

M. Boullenger, Maire a pris place à la table du Conseil municipal à 21 h 25.

Absents excusés :

Mme De Sousa, Conseillère municipale.

M. Boullenger, Maire qui a donné procuration à Mme Dutertre, 1^{ère} Adjointe dans l'attente de son arrivée.

M. Hatwell, Conseiller municipal qui a donné procuration à M. Biard, Conseiller municipal.

Nomination du secrétaire de séance :

M. Guyon Conseiller municipal est élu à l'unanimité, secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 23 novembre 2009.

Le procès-verbal est adopté : Votants : 14 - Pour : 14

Audit énergétique de l'éclairage public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Votant : 14 - Pour : 14

- Vu la délibération n° 2008-74 du Comité syndical du SIEIL en date du 11 décembre 2008 concernant les subventions à l'éclairage public.
- Considérant qu'il est indispensable de faire un état des lieux précis sur le réseau et le matériel d'éclairage public de la commune ainsi que sur les consommations électriques avant toute action.
- Considérant la nécessité de diminuer les nuisances lumineuses ainsi que le coût budgétaire du poste électricité de la commune et d'améliorer la qualité de l'éclairage public.
- Décide de solliciter le SIEIL pour le lancement d'un audit énergétique de l'éclairage public de la commune.
- Accepte de remettre au SIEIL après cet audit, les certificats d'économie d'énergie afférant aux travaux d'éclairage public subventionnés.
- Précise que le Conseil municipal prend acte qu'en contrepartie il renonce, au prorata du coût de l'audit, à la subvention à laquelle la commune pouvait prétendre pour la même année.

Modification budgétaire : budget principal, exercice 2009.

M. le Maire expose qu'il convient d'ajuster les inscriptions de plusieurs articles tant en recettes qu'en dépenses, en section de fonctionnement.

En recettes :

- à l'article R 6419 remboursement sur rémunération, il y a lieu d'inscrire + 11 871,34 €(congé longue maladie Patricia Bourdais),
- à l'article R 74836 dotation développement rural, il y a lieu d'inscrire - 4 500 €compte-tenu de la notification de M. le Conseiller Général.

En dépenses :

- à l'article D 6218 autre personnel extérieur, il y a lieu d'inscrire + 4 226,00 €(remplacement CLM Patricia Bourdais),
- à l'article D 022 dépenses imprévues, il y a lieu d'inscrire + 3 145,34 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Votant : 14 - Pour : 14

- Autorise les inscriptions ci-dessus énoncées.
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Comptes-rendus des Commissions.

Plan Local d'Urbanisme.

La commission d'urbanisme élargie à tous les membres du Conseil municipal s'est réunie le jeudi 3 décembre pour entendre le compte-rendu de la réunion des Personnes Publiques Associées (PPA) du mercredi 18 novembre.

Dans l'attente de l'arrivée de M. le Maire, Mme Dutertre en accord avec le Conseil municipal décide de passer à la question suivante.

Comptes-rendus des EPCI.

Syndicat d'énergie, réunion du 10 décembre.

M. Meichel relate les principaux points abordés :

- Orientations budgétaires 2010 :

proposé en section de fonctionnement	3 000 000 €
proposé en section d'investissement	19 000 000 €
- Bilan des audits éclairage public 2009 et programme prévisionnel 2010.
- Compétences d'interventions du syndicat jusqu'ici assurées par EDF.

Syndicat de Gendarmerie du 11 décembre.

Mme Dutertre indique que la réunion portait sur le débat des orientations budgétaires 2010.

La participation de la commune serait de 3 825 €

Une ligne de trésorerie de 20 000 € a été ouverte.

De gros travaux sont à prévoir sur certains bâtiments d'hébergement du personnel de Gendarmerie ayant subis des désordres importants au niveau de leur infrastructure.

Communauté de Communes de Gâtine et Choisilles.

Commission voirie du jeudi 26 novembre.

M. Motard expose que pour notre commune a été proposé sur le programme 2010 : la réfection de la rue de l'Arche, les bas côtés de la route de Semblançay.

Conseil communautaire du lundi 14 décembre.

Les tarifs des locations de la salle de l'espace culturel « Les Quatre Vents » ont été approuvés.

Les tarifs des ordures ménagères devraient augmenter de 2 % en 2010.

M. le Maire prend part au débat à 21 h 25.

Plan Local d'Urbanisme - Plan d'Occupation des Sols.

1) Compte-tenu :

- des rectifications à apporter à la suite tant de la consultation des PPA au printemps 2009 que de l'enquête publique du mois de septembre,
- des nouvelles demandes des services de l'Etat exprimées lors de la réunion des PPA du 18 novembre.

Il n'est pas possible d'approuver comme prévu le PLU sans prendre de gros risques de recours recevables.

Il est donc proposé de relancer la procédure au niveau du débat sur le PADD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 14 Pour : 14

- Décide de relancer la procédure au niveau du débat sur le PADD.
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

2) Compte-tenu :

- qu'il a été décidé lors du Conseil municipal du 23 juin 2008 de construire une nouvelle école à côté des installations sportives,
- que cette zone est classée NAs au POS,

- que l'avant-projet sommaire de l'école établi le 1^{er} octobre 2009, par l'architecte M. Autret a été validé,
- qu'il faudrait démarrer les travaux cet été sans pouvoir attendre l'approbation du PLU.

Il est proposé d'engager immédiatement une modification du POS portant uniquement sur la zone NAs afin qu'elle puisse accueillir des constructions à usage scolaire et de restauration.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 14 Pour : 14

- Décide de l'engagement d'une modification du POS pour la zone NAs au lieu-dit « La Mare » dans le but d'y construire la nouvelle école et son restaurant.
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

Il est proposé de confier ces missions d'études à l'ATU et pour cela d'établir un avenant de 5 100 € HT à son contrat initial du 26 avril 2006.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 14 Pour : 14

- Décide de confier ces missions d'étude à l'ATU pour un coût de 5 100 €HT et autorise la signature de l'avenant.
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

École.

Choix du contrôleur technique.

M. le Maire expose que le Comité de suivi et de validation de l'école s'est réuni le mardi 8 décembre pour étudier le rapport de l'A.M.O portant sur l'analyse des offres déposées.

Après étude, le Cabinet SOCOTEC 16, boulevard Béranger BP 51635 37016 Tours Cedex1, est le mieux disant pour un montant de 16 740 €HT soit 20 021,04 €TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 14 Pour : 14

- Retient le Cabinet SOCOTEC en qualité de contrôleur technique pour la construction de la nouvelle école.
- Autorise M. le Maire à signer tous documents administratifs et comptables nécessaires à l'exécution de la mission.
- La dépense susdite sera imputée en section d'investissement - budget principal - opération 203 - article D 2313 - construction nouvelle école.

Construction nouvelle école, dépôt du deuxième dossier DGE et arrêt des modalités de financement.

M. le Maire rappelle que pour la construction de l'école maternelle d'un coût estimé de 800 000 € HT, il a été accordé une subvention d'Etat (DGE) de 280 000 € le 23 mars 2009. Il est proposé de demander une nouvelle subvention pour la construction de l'école élémentaire et du restaurant scolaire d'un coût de construction estimé à 846 000 €HT. Le financement serait assuré comme suit :

Dépenses :

Travaux de construction	846 000 €
-------------------------	-----------

Total dépenses	=	846 000 €
----------------	---	-----------

Recettes :

DGE (800 000 x 35 %)	280 000 €
----------------------	-----------

Autofinancement	200 000 €
-----------------	-----------

Emprunt	366 000 €
---------	-----------

Total recettes	=	846 000 €
----------------	---	-----------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 14 Pour : 14

- Décide de solliciter l'aide de l'Etat au taux le plus élevé possible au titre de la DGE dans le cadre de la construction de l'école élémentaire et du restaurant scolaire, 2^{ème} tranche.
- Charge M. le Maire de préparer le dossier et de signer toutes les pièces nécessaires à sa constitution.

Questions diverses.

Prochains Conseils municipaux :

- mardi 19 janvier 2010 à 20 h 30
 - lundi 15 février 2010 à 20 h 30
- ensuite les 3^{ème} lundi du mois.

Commission des Finances le lundi 25 janvier 2010 à 20 heures.

Travaux de réhabilitation ponctuels du réseau eaux usées : choix du prestataire et demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau.

M. le Maire rappelle que la commune suite à la réalisation des études diagnostic du réseau d'assainissement eaux usées a confié par convention signée le 19 octobre 2009 au Cabinet SAFEGE, la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation ponctuels du réseau en vue de réduire au maximum les infiltrations d'eaux parasites par interventions par l'intérieur et interventions par ouverture de tranchées.

Ces travaux avaient été estimés à 30 000 €HT, divers, imprévus et ingénierie compris.

M. Motard précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'une aide financière.

M. le Maire ajoute qu'une consultation d'entreprises spécialisées a été réalisée suivant une procédure adaptée et que suite à l'analyse comparative des offres effectuées par le Cabinet SAFEGE, il s'avère que la Société SOA 16, rue Jules Perrin à Chambray les Tours (37170)., présente l'offre la mieux disante pour un montant global de 20 640 €HT soit 24 685,44 €TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Votants : 14 Pour : 14

- Retient l'entreprise SOA pour l'exécution de la prestation de réhabilitation du réseau aux montants ci-dessus indiqués.
- Sollicite de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne une participation financière au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancer les travaux.
- Donne pouvoir à M. le Maire de signer le marché à intervenir dès réception de la réponse de l'Agence de l'eau ainsi que tous documents administratifs et financiers se rapportant à l'exécution de la présente délibération.
- La dépense susdite sera imputée à l'article D 615 - entretien réparation - section d'exploitation - budget assainissement eaux usées 2010.

Recensement de la population.

L'Institut national de la statistique et des études économiques fait connaître par courrier du 10 décembre 2009 que la population totale de Charentilly au 1^{er} janvier 2010 est fixée à 1 072 habitants.

Ecosys.

Mme Bouin fait lecture du courrier du 1^{er} décembre relatif aux nuisances olfactives issues du site exploité par la Société Ecosys dont la copie a été transmise à Mlle la Présidente de l'association CAVEC.

Sans autre question, M. le maire lève la séance à 23 heures 10.

La prochaine réunion est fixée au **mardi 19 janvier 2010** à 20 heures 30, salle de la mairie.

M. Boullenger,

M. Lehagre,

M. Motard,

Mme Bouin,

M. Guyon,

M. Meichel

M. Rué,

Mme Cheruau,

M. Galopin,

M. Biard,

Mme Lamamy -Lacoste,

M. Savard,

